



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Collaborateur des activités internationales

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Collaborateur des activités internationales

Dénomination nationale : SP5-Commerce

Demande n° S3LP140005879

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : le Centre universitaire Malesherbes, le Cerfal/Campus Montsouris, le lycée professionnel et technologique Carcado-Saisseval (PARIS)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP5-Echange et gestion

Présentation de la spécialité

Cette spécialité a pour objectif de former des professionnels dans le domaine du commerce international, capables de participer à la gestion des services d'études de marchés, de marketing et communication, d'administration internationale de la relation clients-fournisseurs. Les diplômés occupent des postes de management opérationnel avec responsabilité (au sein d'équipes opérationnelles dans une grande entreprise, ou sous la direction du chef d'entreprise dans une PME) ou des postes d'étude dans des services fonctionnels, dans le cadre de missions ponctuelles. Les métiers visés sont : chargé d'affaires à l'international, responsable import ou export, chargé d'études, responsable de secteur et gestion d'une équipe commerciale, chef de produit junior.

La formation ouverte en 2000 est proposée uniquement en apprentissage. Elle associe les capacités et complémentarités pédagogiques de l'UFR *Langues étrangères appliquées*, responsable de cette mention, de l'UFR d'Etudes Ibériques, de l'UFR d'anglais, de l'UFR d'études germaniques et du centre de formation des apprentis (CFA) Régional CERFAL et du lycée professionnel et technologique Cardaco-Saisseval. L'origine de cette formation est liée aux domaines des langues enseignées à La Sorbonne et se positionne dans l'offre de formation par rapport au contexte linguistique et culturel aux côtés d'une licence *Langues étrangères appliquées* et des masters *Métiers du commerce international* et *Affaires européennes*. Cette licence professionnelle est la seule en Ile-de-France qui soit proposée par voie de l'apprentissage.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Suite à la mondialisation économique, le commerce international s'impose non seulement dans toutes grandes entreprises internationales mais aussi dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ; ce qui nécessite des professionnels capables de monter des opérations internationales, de réaliser des missions dans le domaine international, etc. Cette formation répond à ce besoin de professionnels dans le domaine du commerce international dans une région riche en affaires et activités internationales. Le bilan présenté par cette formation montre un pilotage et un fonctionnement satisfaisants mais les indicateurs de performance ne sont pas à la hauteur des attentes d'une licence professionnelle.

Malgré sa bonne attractivité qui lui permet de pratiquer une sélection en trois étapes (dossier, test de langues, entretien), la formation recrute essentiellement des BTS, qui représentent 75 % de la promotion ; ce fait nuit à la diversité du public étudiant alors que la position de cette spécialité pourrait prévoir d'autres ouvertures. Par contre, on peut féliciter la capacité d'adaptation à la conjoncture économique, qui peut expliquer les fortes variations du nombre d'inscrits, autour de la moyenne de 36 étudiants par promotion.

L'apprentissage, seul statut possible pour les étudiants, est mis en place avec le partenariat d'un CFA régional, et est un atout indéniable pour la professionnalisation. Cependant, il ne semble pas avoir d'influence sur l'employabilité. Les enquêtes nationales, tout comme les enquêtes internes confirment une forte tendance à la poursuite d'études, avec un taux moyen avoisinant les 40 %. Ce chiffre n'est pas en concordance avec la finalité d'une licence professionnelle même si les poursuites se font en apprentissage. Le taux de diplômés en emploi n'ayant pas poursuivi d'études est moyenné à 41 % sur les six dernières années ; ce chiffre bas doit inciter à la baisse des effectifs dans l'avenir, contrairement aux perspectives annoncées. Les postes occupés par les diplômés sont en adéquation avec les objectifs de la licence.

La formation bénéficie d'un carnet d'adresse important d'entreprises qui prennent régulièrement des apprentis. Cependant, aucun partenariat n'a été formalisé avec les entreprises et les branches professionnelles. Les intervenants professionnels assurent 41 % des enseignements, relevant presque tous du cœur de métier. Ils participent aussi aux commissions de recrutement, aux conseils pédagogiques et à une réunion annuelle qui joue le rôle de conseil de perfectionnement.

L'équipe pédagogique est très diversifiée ; il est simplement regretté que le responsable n'ait aucun cours dans cette spécialité et que la formation ne soit pas ouverte à l'international (échanges d'étudiants et d'enseignants avec d'autres universités). Les contenus pédagogiques des unités d'enseignement et leur articulation sont cohérents avec une transversalité soutenue par le biais du projet. Des modules d'harmonisation sont mis en place pour prendre en compte la diversité du public. Les modalités de contrôle des connaissances ne respectent pas l'arrêté de 1999 (la note de l'UE12 est éliminatoire) et les coefficients dépassent le rapport de un à trois. Enfin, l'autoévaluation a été menée par les acteurs de cette formation mais elle ne met pas en avant les véritables faiblesses de cette spécialité.

- Points forts :

- Une formation uniquement en apprentissage.
- Une bonne implication des professionnels dans les enseignements.
- Une équipe pédagogique diversifiée et réactive.

- Points faibles

- Des poursuites d'études trop importantes (même si elles sont pour la plupart en apprentissage).
- Un public peu diversifié.
- Des partenariats non formalisés.
- Pas de collaboration avec des universités étrangères.

Recommandations pour l'établissement

Le taux de poursuites d'études est trop important et met en péril la pérennité de la formation. Il est important de corriger cette tendance en prévoyant des effectifs plus faibles, en sensibilisant davantage les professionnels qui prennent des apprentis, en travaillant davantage avec les branches professionnelles du secteur et en mettant en place des partenariats formalisés avec les branches professionnelles et les entreprises. Se rapprocher d'autres entreprises et universités étrangères peut être un atout supplémentaire pour une meilleure employabilité.



La diversité du public est enrichissante pour les étudiants. Une ouverture vers d'autres formations (en particulier vers les étudiants de L2) pourrait s'envisager en mettant en place des passerelles ou modules dans les licences générales.

Il conviendrait de mettre les modalités de contrôle des connaissances en conformité avec l'arrêté de 1999 relatif à la licence professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : C
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

En Sorbonne, le 24 avril 2013



Pôle Pédagogie et Scolarité

Affaire suivie par : Nathalie LAMI

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations
et diplômes de l'AERES

Objet : Observations aux évaluations des licences, licences professionnelles et des masters

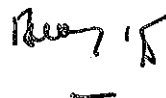
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos observations aux rapports d'expertise des dossiers pour la campagne d'habilitation de la vague D :

- 10 réponses pour les mentions de licence ;
- 2 réponses pour les deux spécialités de licence professionnelle ;
- 10 réponses pour les mentions de master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT



Observations aux évaluations par l'AERES des formations de Licence professionnelle

Collaborateur des activités internationales

Dénomination nationale : SP5-Commerce

Demande n° S3LP140005879

L'équipe pédagogique et administrative de cette licence est sensible au fait que soit reconnue la qualité de son projet pédagogique. Un effort continu a, en effet, été fait depuis 2005 pour rendre cette formation toujours plus riche et plus cohérente.

Concernant la diversité dans le recrutement

L'évaluation reçue nous convainc de diversifier les origines de nos étudiants. Une information sera notamment faite dès le second semestre 2012-2013 auprès des étudiants de seconde année de licence LEA, afin qu'ils prennent conscience de la possibilité qui leur est donnée de se réorienter vers la licence professionnelle « Commerce, spécialité collaborateur des activités internationales ». La coordinatrice pédagogique de cette licence et la responsable administrative des enseignements en alternance participeront aussi, le 10 avril prochain, à une journée d'information sur l'orientation vers les formations professionnelles organisée à l'initiative du rectorat et relayée par le SCUIO de Paris-Sorbonne.

Concernant le taux relativement faible d'insertion professionnelle à l'issue de cette licence

Ce taux, qui contrevient au débouché naturel des licences professionnelles, à savoir l'entrée immédiate dans la vie active, répond davantage au vœu des impétrants de poursuivre leurs études en master qu'il ne traduit un degré insuffisant d'employabilité. La situation économique actuelle accentue ce désir, ainsi que les annonces des entreprises quant au niveau d'études où elles situent leurs perspectives de recrutement. En outre, l'admission dans cette licence professionnelle représente un parcours d'obstacles (sélection sur dossier, puis tests de langues et entretiens) qui produit des promotions de bon niveau, composées d'étudiants capables de poursuivre leurs études et, souvent, leur formation en contrat d'apprentissage.

Concernant les effectifs

Le dossier d'habilitation prévoit un effectif de 25 à 45 étudiants. Tel que mis en place à Paris-Sorbonne et chez ses partenaires, le dispositif de l'alternance se révèle relativement coûteux, pour ces établissements comme pour la région. Un effectif inférieur à 25 ne permettrait pas de justifier les coûts fixes de cette formation ni le maintien de deux groupes. Les étudiants sont à l'heure actuelle bien encadrés et ceci justifie leur nombre.

Concernant le respect de l'arrêté de 1999

- sur les résultats requis :

L'arrêté de 1999 demande que l'étudiant reçu ait obtenu « à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage ». Notre UE 12 (Rédaction et soutenance du projet tutoré) représente l'ensemble formé pour le travail en entreprise d'une part et le projet d'autre part. C'est ce qui explique qu'il soit exigé une moyenne supérieure à 10 à cette seule UE. L'UE 6 (projet tutoré), au premier semestre, représente une étape intermédiaire vers l'aboutissement que constitue l'UE 12. C'est pourquoi il n'a pas été jugé bon de l'inclure dans l'ensemble soumis à évaluation éliminatoire défini dans l'arrêté comme « le projet tutoré et le stage ».

- sur les coefficients (crédits ECTS) affectés aux différentes UE :

Pour que la règle soit respectée, il est nécessaire de diminuer le poids de l'UE 12 de 11 à 9 crédits et d'augmenter celui de l'UE 10 (anglais écrit) de 3 à 4 et celui de l'UE 11 (LV2) de 2 à 3. Ainsi, le rapport entre les coefficients des différentes UE ne sera jamais supérieur à 3.

Concernant les partenariats avec des établissements étrangers

Le dispositif de l'alternance tel qu'organisé à Paris-Sorbonne (3 jours en entreprise, 2 jours à l'université) rend difficile les échanges d'étudiants entre universités de différents pays. Toutefois, dans sa conception idéale, le cursus prévoit que l'entreprise « détache » l'apprenti pendant plusieurs semaines dans l'une de ses filiales étrangères ou chez un des partenaires étrangers des établissements responsables de la licence, tout en continuant à le rémunérer. Le conseil général apporte une aide financière destinée à couvrir certains frais. Ce dispositif est aujourd'hui quelque peu remis en question par le tarissement progressif de ces subventions.

Concernant la non-participation aux enseignements du responsable de la formation

La convention tripartite qui régit la licence professionnelle précise que son responsable est le directeur de l'UFR LEA. Celui-ci n'enseigne effectivement pas dans cette formation, mais il veille au recrutement des enseignants de langues, participe aux deux conseils pédagogiques annuels qui réunissent enseignants, étudiants et coordinateurs ; il participe aussi aux réunions du comité de liaison entre les trois institutions partenaires, ainsi qu'aux réunions avec les maîtres d'apprentissage, accompagnés chacun de leur apprenti(e). Il considère ces dernières comme particulièrement utiles pour nouer des liens avec les entreprises et les « fidéliser » pour le recrutement régulier d'apprentis.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT